

ALSH Guern-Malguénac : Toussaint 2025

<http://www.malguenac.fr>

- L'accueil de loisirs fonctionnera pendant 10 jours.
 - ✓ Du lundi 20 au vendredi 24 octobre à Guern.
 - ✓ Du lundi 27 au vendredi 31 octobre à Malguénac.

➤ **Modification des Horaires d'activités :** ➡ 9h à 12h le matin
➡ 14h à 17h l'après-midi

- Garderie sur le lieu du centre : ➡ à partir de 7h30 le matin
➡ jusqu'à 18h30 le soir
- Restauration à la cantine municipale : ➡ 12h à 13h
- La sieste des petits (3-5 ans) : ➡ 13h30 à 15h30

➤ **Le dispositif Navette gratuite entre les 2 communes a été supprimé.**

➤ **Dispositif d'activités :**

ALSH 3-7 ans : à la garderie à Malguénac ou à la ruche à Guern selon l'organisation et les semaines.

ALSH 8-12 ans : à la salle de sport à Malguénac ou à la ruche à Guern selon l'organisation et les semaines.

Tarifs suivant le quotient familial de janvier 2025

Vous devez nous communiquer votre numéro d'allocataire ou un justificatif de votre quotient de janvier 2025, sinon le tarif maximum sera appliqué.

➤ **Inscriptions sur le portail famille de la mairie de Malguénac**

S'inscrire la semaine précédente

L'inscription engage une présence de votre enfant donc sans justificatif d'absence (ex : certificat médical), la journée sera facturée.

Paiement à adresser au TRESOR PUBLIC

➤ Tarifs

Repas et goûter compris

➤ $\frac{1}{2}$ Tarif pour le 3^{ème} Enfant

	Enfants de Guern et Malguénac				Extérieur : selon votre quotient
Quotient familial	- 600	601 à 900	901 à 1300	+ de 1301	
$\frac{1}{2}$ Journée	6 €	8 €	10 €	11 €	+ 1.50 €
Journée	7.5 €	11 €	13 €	14 €	+ 2 €
Sortie	9 €	12.5 €	15 €	16.50 €	+ 2 €
Semaine	34 €	44 €	54 €	59 €	+ 7 €

La CAF est notre partenaire et participe au financement de l'accueil de loisirs.

➤ Aide aux vacances de la MSA

Pour les familles disposant des bons MSA, vous devez :

- Fournir l'attestation MSA indiquant votre quotient de l'année en cours (quotient de janvier 2025)
- Joindre le bon d'aide aux vacances que la mairie complétera.

La MSA vous versera directement l'aide correspondante

➤ Aide aux vacances de la CAF

Pour les familles disposant des bons CAF Azur, vous devez :

- Joindre une copie du document justifiant l'aide.
- Le montant de l'aide par jour et par enfant sera déduit de votre facture.

Plus d'informations, contactez Mickaël ORHANT

07.89.01.40.00

<http://www.malguenac.fr>